Demande de permis / certificat

Date de la demande : _____

Numéro de lot des travaux : _____

Numéro de matricule : _____

Nom de la municipalité

Informations sur le(s) propriétaire(s)

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse des travaux (si différente) : _____

Informations complémentaires

Êtes-vous locataire : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez-vous adresser au service d'inspection afin d'obtenir le formulaire de procuration.

Êtes-vous nouvellement propriétaire : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez identifier l'ancien propriétaire (prénom, nom) : _____

Nature des travaux

- ☐ Abattage d'arbres (voir p3)
- ☐ Construction (voir p5)
- ☐ Démolition (voir p3)
- ☐ Installation septique (voir p3)
- ☐ Lotissement (voir p4)
- ☐ Piscine (voir p5)
- ☐ Puits (voir p3)
- ☐ Rénovation (voir p5)
- ☐ Autres

Description des travaux

Description des travaux (suite)

Travaux exécutés par le propriétaire :	☐ Oui ☐ Non
Nom de l'entrepreneur :	
Coordonnées de l'entrepreneur :	
Coût estimé des travaux :	
Date approximative de début :	
Date approximative de fin :	

Informations supplémentaires (si nécessaire)

Signature du propriétaire :

Si locataire, compléter une procuration.

IMPORTANT

Des conditions additionnelles s'appliquent à l'égard d'une demande de permis de construction d'un bâtiment assujetti à la **Loi sur les ingénieurs ou/et à la Loi sur les architectes**, le demandeur s'engage à fournir un plan signé et scellé par ce/ces professionnel(s) conformément à l'application de ses lois.

Le demandeur doit fournir tous les documents nécessaires, tel qu'indiqué aux pages suivantes, selon la nature des travaux. **Une demande de permis incomplète entraine des retards dans son analyse et dans l'émission du permis.**

Note : Le permis est délivré dans un délai n'excédant pas 30 jours suivant la date de la réception de la demande et des documents nécessaires à l'analyse.

Veuillez transmettre le formulaire dument rempli ainsi que tous les documents à l'inspecteur de votre municipalité.

Christian Soucy	M. Félix Trudel
819-298-3300 poste 228 c.soucy@mrcbecancour.qc.ca	819-298-3300 poste 246 f.trudel@mrcbecancour.qc.ca
Deschaillons-sur-Saint-Laurent Fortierville Lemieux Sainte-Sophie-de-Lévrard	Manseau Sainte-Marie-de-Blandford Saint-Sylvère

Documents nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation

Certificat d'autorisation - documents nécessaires à l'émission d'un certificat

Toute personne doit obtenir un certificat d'autorisation afin de pouvoir procéder aux travaux suivants :

1. aménagement de terrain :
 a. travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau;
 b. tout projet d'aménagement incluant l'excavation du sol, le déplacement d'humus, la plantation et l'abattage d'arbres et les travaux de déblai ou de remblai;
2. déplacement ou démolition d'une construction;
3. changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain ;
4. installation d'une enseigne ou d'un panneau-réclame;
5. exploitation d'une carrière ou d'une sablière;
6. ouvrage de captage des eaux souterraines (puits);
7. installation septique;

Pour tout projet d'abattage d'arbres à des fins autres que des activités sylvicoles ou de mise en culture du sol et d'une superficie supérieure à 1 hectare, un avis de conformité provenant de la MRC doit être acheminé à la municipalité, préalablement à l'émission du permis.

Important :

- *Les demandes doivent comprendre certains documents. Ceux-ci cités à la section « certificat d'autorisation » du règlement sur les permis et certificats.*

- *Lorsqu'une demande concerne le **retrait d'un logement**, une visite des lieux s'avère pertinente pour bien informer le demandeur des modifications à faire au logement avant la fermeture du permis par le service d'inspection.*

 - *Pour les évaluateurs : un logement est une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où une personne peut tenir feu et lieu. Il comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles même de façon temporaire.*

 - *Ainsi, le retrait des armoires de cuisine et de la prise du four est essentiel.*

 - *Les inspecteurs porteront une attention particulière à ce genre de demande et communiqueront avec les évaluateurs afin de fournir l'information exacte aux demandeurs. Les conditions pour qu'un logement soit retiré au rôle d'évaluation seront inscrites sur le permis lors de sa délivrance.*

Documents nécessaires à l'émission d'un permis de lotissement

Lotissement - documents nécessaires à l'émission d'un permis

- ☐ Formulaire dûment rempli (incluant le formulaire de procuration, si nécessaire)
- ☐ Plan fait par un arpenteur géomètre incluant :
 - ☐ Nom et adresse (propriétaire et requérant)
 - ☐ Identification cadastrale, tracé, dimensions et superficie des terrains à lotir
 - ☐ Identification et tracé des rues, lacs et cours d'eau adjacents aux terrains à lotir
 - ☐ Propriétaire de chacun des terrains
 - ☐ Opérations cadastrales à effectuer
 - ☐ Constructions existantes sur le lot à subdiviser et leur type d'utilisation
 - ☐ Servitudes et droits de passage
 - ☐ Localisation de tout cours d'eau dans un rayon de 100 mètres
 - ☐ Informations permettant de localiser le projet
- ☐ ZEGT : relevé d'arpentage produit par un arpenteur géomètre indiquant la hauteur du talus, la pente du talus et la présence ou non d'un cours d'eau à la base du talus

Important :

- *Tout projet de lotissement comprenant le prolongement ou l'ouverture de rues doit se conformer au plan d'urbanisme de la municipalité et faire l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme et d'une approbation du conseil municipal. Le projet soumis pour approbation doit comprendre les documents cités à la section « permis de lotissement » du règlement sur les permis et certificats.*

Documents nécessaires à l'émission d'un permis de construction

Construction - documents nécessaires à l'émission d'un permis

- ☐ Formulaire dûment rempli (incluant le formulaire de procuration, si nécessaire)
- ☐ Copie de plan des travaux à effectuer
- ☐ Copie de plan de cadastre du terrain visé par les travaux
- ☐ Plan projet d'implantation (échelle exacte pour la construction d'un bâtiment principal) avec les indications suivantes :
 - ☐ Identification des lots
 - ☐ Forme et superficie du terrain
 - ☐ Localisation des services publics d'aqueduc et d'égout, ou l'installation septique et la source d'alimentation en eau
 - ☐ Localisation des servitudes
 - ☐ Localisation des lignes de rues
 - ☐ Localisation, identification, dimensions et nombre d'étages de toute construction existante ou projetée
 - ☐ Distances entre chaque construction existante ou projetée et les lignes de propriété
 - ☐ Identification de la topographie existante et du nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents
- ☐ Déclaration écrite du demandeur établissant si le permis demandé concerne ou non un immeuble destiné à être utilisé comme résidence pour personnes âgées
- ☐ ZEGT : relevé d'arpentage produit par un arpenteur géomètre indiquant la hauteur du talus, la pente du talus et la présence ou non d'un cours d'eau à la base du talus

Important :

- *Lorsque requis, aux fins de vérification de la conformité aux règlements d'urbanisme, le plan projet d'implantation devra indiquer d'autres éléments.*
- *Dans le cas d'un permis de construction d'une piscine, la demande doit comprendre d'autres éléments.*
- *Des conditions additionnelles s'appliquent à l'égard d'une demande de permis de construction pour un bâtiment autre qu'agricole en zone agricole établie par décret.*
- *Des conditions additionnelles s'appliquent à l'égard d'une demande de permis de construction pour un bâtiment agricole d'élevage et une installation de stockage des engrais de ferme.*

Consulter la section « permis de construction » du règlement sur les permis et certificats.